

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

### **CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCUMINS**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 23 juillet 2020 à 18 h 30 au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel et Madame Marie-Lise Poitras, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Est absente : Madame Claudine Roussel et madame Line Boulianne et monsieur Denis Morin

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance à 18 h 30

#### **ORDRE DU JOUR**

- Ouverture de la séance : présences  
Lecture de l'avis de convocation
- 1.0** Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 2.0** DM 2020-001/ Madame Mireille Pelletier pour madame Gaétane Simard (16, chemin des Goélands)
  - 3.0** DM 2020-002/ Madame Lise Dufresne et Monsieur Réjean Doucet (14, rue des Pilotes)
  - 4.0** Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
  - 5.0** Clôture de la séance

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'ouverture de la séance est faite à 18 H 30 par Monsieur André Desrosiers, maire, et il constate que le quorum est respecté.

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.

**DM 2020-001 / MADAME MIREILLE PELLETIER POUR MADAME  
GAÉTANE SIMARD (16, CHEMIN DES GOÉLANDS)**



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**ATTENDU QUE** Madame Mireille Pelletier, nommé par procurator par madame Gaétane Simard, a déposé une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 16, Chemin des Goélands et sur le lot 5 565 438 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** la demande a pour objet d'autoriser:

1) Un empiètement de 7,6 mètres du garage isolé dans la cour avant et la marge de recul avant prescrite de 9,0 mètres à titre de bâtiment complémentaire à la résidence;

2) Un empiètement de 0,34 mètre du garage dans la marge de recul arrière prescrite de 1,0 mètre.

**ATTENDU QU'IL** s'agit d'une dérogation aux articles 6.1.1 et 7.2.3.1 du règlement de zonage n° 240;

**ATTENDU QUE** le bâtiment et le terrain sur lequel il est érigé est situé à l'intérieur de la zone 51-CH du règlement de zonage en vigueur depuis le 18 mai 1993;

**ATTENDU QUE** la construction du garage a été autorisée le 9 mai 1997 en vertu du permis 97-38;

**ATTENDU QUE** la position du garage par rapport aux limites de l'immeuble n'est pas conforme, car elle empiète de 7,6 m dans la marge de recul avant et 0,34 cm dans la marge de recul arrière;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure est recevable;

**ATTENDU QUE** la demande ne vient pas à l'encontre des orientations et objectifs du plan d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la demande ne porte pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**ATTENDU QUE** la présente demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 15 juillet 2020;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR : Madame Karine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le Conseil accepte la demande de dérogation mineure portant le numéro  
DM 2020-001 afin d'autoriser:

1) Un empiètement de 7,6 mètres du garage isolé dans la cour avant et la marge de recul avant prescrite de 9,0 mètres à titre de bâtiment complémentaire à la résidence;

2) un empiètement de 0,34 mètre du garage dans la marge de recul arrière prescrite de 1,0 mètre.



**DM 2020-002 / MADAME LISE DUFRESNE ET MONSIEUR RÉJEAN DOUCET (14, RUE DES PILOTES)**

**ATTENDU QUE** Madame Lise Dufresne et Monsieur Réjean Doucet ont déposé une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 14, rue des Pilotes et sur le lot 5 564 443 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** la demande a pour objet d'autoriser:

- 1) Un empiètement de 0,45 mètre de la résidence dans la marge de recul arrière prescrite de 7,5 mètres;

**ATTENDU QU'IL** s'agit d'une dérogation aux articles 6.1.1 du règlement de zonage n° 240;

**ATTENDU QUE** le bâtiment et le terrain sur lequel il est érigé est situé à l'intérieur de la zone 40-CH du règlement de zonage en vigueur depuis le 18 mai 1993;

**ATTENDU QU'UN** agrandissement de la résidence a été autorisé le 3 mai 2012 en vertu du permis 2012-0034;

**ATTENDU QUE** la position de la maison par rapport aux limites de l'immeuble n'est pas conforme, car elle empiète de 0,45 m dans la marge de recul arrière;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure est recevable;

**ATTENDU QUE** la demande ne vient pas à l'encontre des orientations et objectifs du plan d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la demande ne porte pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**ATTENDU QUE** la présente demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 15 juillet 2020;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR : Madame Karine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le Conseil accepte la demande de dérogation mineure portant le numéro  
DM 2020-002 afin d'autoriser:

- 1) Un empiètement de 0,45 mètre de la résidence dans la marge de recul arrière prescrite de 7,5 mètres.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 18 h 35 l'ordre du jour étant épuisé  
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**DE LEVER** la présente séance.

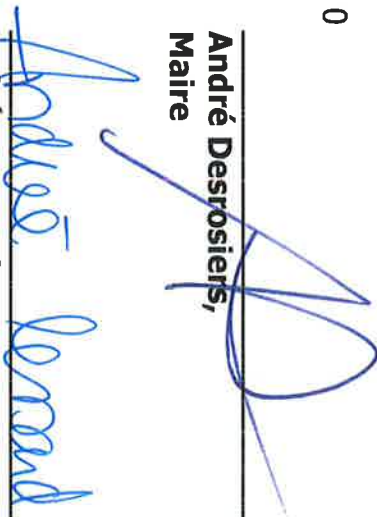


No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

Présence des citoyens : 0

\_\_\_\_\_  
**André Desrosiers,**  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
**Andrée Lessard,**  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

***Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les  
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code  
municipal.***

9961